CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

Séance du 13 décembre 2018
présidée par M. Eric GINIER

PROCÈS-VERBAL

Le Conseil communal d'Ormont-Dessous prend séance ce jour, 13 décembre 2018, à 20 h., à la Salle du Conseil au Sépey.

M. Eric GINIER, Président du Conseil communal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres de la Municipalité et du Conseil communal.

---

1. Appel

M. Eric GINIER, Président, invite la secrétaire à procéder à l'appel.

Sont présents :
Mmes les Conseillères communales Claudine FONJALLAZ, Jacqueline HOLZEISEN PIDOUX, Laurence KREBS, Anne-Lise MEYER, Sophie MEYER, Sandra MOTTIER, Anne-Lise OGUEY, Anne-Marie PURRO et Géraldine VENKER
ainsi que
MM. les Conseillers communaux Philippe BORLOZ, Pierre-Alain BORLOZ, Léon BOURQUI, Jean-Pierre CARRARD, Marc CHABLAIX, Lionel CHESEAUX, Yvan CHESEAUX, Loïc FISCHER, Samuel GAILLAND, Eric GINIER, Armand LUGRIN, Louis-Philippe OGUEY, Vincent PERROD, Stéphane PIGUET, Christian PITTEX, Fernand SCHAEFER, Cédric VURLOD et Christopher WATTS.

Sont absents et excusés :
Mmes les Conseillères communales Véronique CHAMOREL et Isabelle PITTEX
ainsi que
MM. les Conseillers communaux Stéphane BURI, Paul François MERMOD, Christian MOTTIER et Patrick OGUEY.

Sont absents et non-excusés :
MM. les Conseillers communaux Vincent PERNET et Nicolas TILLE.

Le nombre de Conseillers communaux présents est ainsi de 27.

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut donc valablement délibérer.

MM. Marc CHABLAIX et Loïc FISCHER officient en tant que scrutateurs.

M. Philippe MOTTIER officie en sa qualité d'huissier.

Mme Angela PFISTER officie en sa qualité de secrétaire.

---

2. Ordre du jour

M. Eric GINIER, Président, annonce qu'en l'absence de communications du Bureau du Conseil communal initialement prévues au point 5, la Commission de gestion présentera un rapport de suivi.

Vu ce qui précède, il soumet l'ordre du jour suivant à l'approbation du Conseil communal.

1. **Appel**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Lecture des décisions prises lors de la séance du 30 octobre 2018**
4. **Adoption du procès-verbal du 30 octobre 2018**
5. **Rapport de suivi de la Commission de gestion**
6. **Préavis n° 15/2018 : Budget communal 2019**
7. **Communications municipales**
8. **Propositions individuelles**
9. **Date et lieu de la prochaine séance**

L'ordre du jour ainsi modifié est accepté par tous les présents.

---

3. Lecture des décisions arrêtées lors de la séance du 30 octobre 2018

Mme Angela PFISTER, Secrétaire, donne lecture des décisions.

M. Eric GINIER, Président, avant de donner la parole à l'assemblée, souhaite apporter des corrections au PV du 30 octobre 2018. Il signale que des erreurs de calcul ont été commises lors du comptage des votes pour les préavis n° 13/2018 et 14/2018 et précise que le résultat du vote pour le préavis n° 13/2018 était de 31 voix favorables et 1 abstention, alors que pour le préavis n° 14/2018 le résultat était de 27 voix favorables et 5 abstentions. Il s'en excuse auprès des présents au nom de tous les membres du Bureau.

Ensuite **Eric GINIER, Président,** ouvre la discussion.

M. Marcel BORLOZ, Conseiller municipal, déclare avoir aussi constaté cette erreur et remet en question la proposition du Président qui selon lui, ne correspond pas aux dispositions du

Règlement du Conseil communal. Il regrette cette situation car, après l'échéance du délai référendaire, il a adjugé les travaux sur la base des extraits datés du 31 octobre 2018. Or, à la lecture de l'ébauche du procès-verbal, il a constaté qu'il y avait divergence entre les deux rédactions.

M. Eric GINIER, Président, affirme que le procès-verbal peut être modifié tant qu'il n'a pas été approuvé par l'assemblée.

Mme Sandra MOTTIER, Conseillère communale, tout en admettant que les erreurs relevées ne changent pas les résultats des décisions, déclare partager les propos de M. Marcel BORLOZ, Conseiller municipal et rappelle que les extraits du procès-verbal sont affichés au pilier public dans les 72 heures après la séance.

Elle relève par ailleurs des fautes de frappe qui figurent dans l'ébauche du procès-verbal.

M. Vincent PERROD, Conseiller communal, conteste le propos qui lui est attribué concernant l'absence de communication aux parents lors du changement de responsable du ramassage scolaire sur la Route des Voëttes qui figure à la page 267, sous point 12.4 et demande qu'il soit supprimé.

M. Philippe BORLOZ, Conseiller communal, propose que le procès-verbal en question soit repris, corrigé en vue d'être soumis à approbation lors de la prochaine séance.

M. Marcel BORLOZ, Conseiller municipal, demande que la dernière phrase du passage figurant à la page 265, sous point 11.5.7, concernant les travaux de réfection de la Route de la Pierre du Moëllé, au lieu-dit Les Fenets soit rectifiée comme suit : *« Il précise en outre que le solde non dépensé est de fr. 56'000.00 env. »*

M. Stéphane PIGUET, Conseiller communal, demande si la proposition de M. Philippe BORLOZ, Conseiller communal, est conforme au Règlement du Conseil communal.

M. Eric GINIER, Président, propose une suspension de la séance afin de pouvoir consulter le bureau.

La séance est reprise après 15 minutes environ.

M. Eric GINIER, Président, propose la lecture intégrale du procès-verbal et invite les Conseillers et Conseillères à signaler les corrections souhaitées au fur et à mesure. Au terme de cet exercice, il redonne la parole à l'assemblée.

M. Pierre-Alain BORLOZ, Conseiller communal, souhaite que l'exercice que le Conseil communal vient de vivre soit un épisode unique. Il invite les personnes concernées à plus de rigueur lors des comptages des votes et de la communication de ceux-ci. Il rappelle que les décisions affichées au pilier public sont sujettes à recours et qu'une telle procédure pourrait avoir des conséquences malvenues.

M. Stéphane PIGUET, Conseiller communal, partage les propos de M. Pierre-Alain BORLOZ, Conseiller communal, et appelle la secrétaire à se remettre en question.

---

4. Adoption du procès-verbal du 30 octobre 2018

Constatant que la parole n'est plus demandée, **M. Eric GINIER, Président,** déclare avoir pris note des remarques énoncées et assure que le procès-verbal du 30 octobre 2018 sera corrigé en conséquence.

Il déclare ensuite la discussion close et invite les Conseillers et Conseillères à se prononcer quant à l'approbation du procès-verbal du 30 octobre 2018 corrigé.

Celui-ci est accepté par 25 oui, 1 non et 0 abstention.

---

5. Rapport de suivi de la Commission de gestion

M. Eric GINIER, Président, invite M. Louis-Philippe OGUEY, Président de la commission de gestion, à donner lecture du rapport, daté du 28 novembre 2018, sur la visite de suivi que cette dernière a effectuée le 8 octobre 2018 en présence de MM. les Municipaux Philippe MORIER et Marcel BORLOZ.

M. Eric GINIER, Président, ouvre la discussion à propos de ce rapport.

M. Philippe MORIER, Conseiller municipal, précise que l'alpage de Lioson d'Enhaut dépend de son dicastère ; seul le bâtiment du restaurant dépend du dicastère de M. Michel GINIER, Conseiller municipal.

Constatant que la parole n'est plus demandée, M. **Eric GINIER, Président,** prend acte de ce rapport.

---

6. Préavis n° 15/2018 : Budget communal 2019

M. Eric GINIER, Président, invite Mme Anne-Lise OGUEY, Conseillère communale, à donner lecture du rapport de la commission daté du 8 décembre 2018.

Après avoir remercié Mme Anne-Lise OGUEY, **M. Eric GINIER, Président,** passe en revue le budget

Mme Sandra MOTTIER, Conseillère communale, se référant au point 101.306 en page 1, souhaite être renseignée à propos des montants budgétés sous « *ADMINISTRATION GENERALE – CONSEIL COMMUNAL - Indemnités et remboursements de frais* ». Elle relève que dans les comptes 2017 ces frais totalisaient fr. 735.80, qu'en 2018 ils avaient été budgétés à hauteur de fr. 1'500.00 et qu'en 2019 ce poste est de fr. 1'000.00. Elle se demande pourquoi il y a des augmentations alors qu'il n'y a pas eu d'élections – qui auraient occupé le Bureau électoral – ni de hausse des indemnités allouées aux conseillers communaux.

Mme Gretel GINIER, Syndic, précise que ce poste comporte par ex. les frais de repas que la Commission de gestion prend à l'extérieur lorsque les visites durent une journée entière, ou ceux du Bureau électoral lorsque les travaux se prolongent au-delà de la pause de midi.

M. Pierre-Alain BORLOZ, Conseiller communal, se référant au point 180.385 « *Aides, subventions ASD et PTT* », fait remarquer que les PTT n'existent plus depuis 30 ans et demande que ce libellé, et d'autres qui figurent dans ce document, soient actualisés.

M. Loïc FISCHER, Conseiller communal, se référant à la fiche *« PREPARATION DU PLAN DES INVESTISSEMENTS DE L'ANNEE 2019 – Objet : Aménagement d'un stade Espace nordique des Alpes vaudoises »*, demande pourquoi l'investissement envisagé apparaît comme n'étant pas prévu d'être utilisé.

Mme Gretel GINIER, Syndic, répond que comme déjà annoncé, avant de pouvoir faire des aménagements autour de l'Espace nordique, la Commune est obligée d'attendre l'avancement des études du nouveau PA. Ainsi la Municipalité a décidé de repousser ces investissements à des années ultérieures, jusqu'à ce que le PA soit sous toit.

Constatant que la parole n'est plus demandée, **M. Eric GINIER, Président,** clos la discussion et invite le Conseil communal à procéder au vote.

Vu le préavis municipal n° 15/2018 du 5 novembre 2018,
Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

le Conseil communal d'Ormont-Dessous
DECIDE
à l'unanimité

- **d'approuver le budget communal 2019** tel que présenté.

---

7. Communications municipales

7.1 Communications de Mme Gretel GINIER, Syndic

voir annexes n° 1 et 2 ci-jointes.

7.2 Communications de M. Marcel BORLOZ, Conseiller municipal

voir annexe n° 3 ci-jointe.

---

8. Propositions individuelles

8.1. M. Philippe BORLOZ, Conseiller communal, invite le Bureau du Conseil communal à faire preuve de solidarité et, se disant convaincu que les remarques exprimées ce soir ont été entendues, souhaite que l'on évite de blâmer une personne en particulier.

8.2. M. Philippe BORLOZ, Conseiller communal, adresse une question à M. Marcel BORLOZ, Conseiller municipal, à propos d'un événement qui s'est passé il y a quelques jours le long du ruisseau du Sépey.
Le texte lu par l'intervenant est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante (v. annexe n° 4 ci-jointe)

M. Marcel BORLOZ, Conseiller municipal, admet qu'il y a eu un problème lors des récents travaux de nettoyage de la STEP. Il explique que l'installation en place comporte un by-pass, qui, lors de travaux de ce type, dévie temporairement les eaux dans le ruisseau. Or, il y a quelques jours, l'opération de déshydratation des boues – qui s'enclenche automatiquement à intervalles réguliers - s'est mise en route pendant les travaux de nettoyage. C'est cet incident - qui n'avait pas été ni prévu ni pensé - qui a provoqué l'écoulement des boues dans le ruisseau du Sépey, jusqu'à la Grande-Eau. Informés par le garde-pêche, les responsables, après s'être rendus sur place pour un constat, ont fait immédiatement appel à l'entreprise KUPFER qui a procédé à l'enlèvement des boues sur une longueur de 200 m. Le ruisseau est actuellement propre, mais les conséquences de la pollution sont réelles.
M. Marcel BORLOZ précise qu'un représentant de la Direction générale de l'environnement (DGE), M. JAQUEROD, est aussi intervenu. Le rapport que celui-ci a produit fait état du bon fonctionnement de la STEP, mais relève que le nettoyage de l'installation en place est très compliqué, du fait que le by-pass passe par la STEP. Il a été convenu que lors de la prochaine opération de nettoyage un représentant de la DGE sera présent et qu'un protocole sera établi dans l'intention d'éviter qu'un tel incident ne se reproduise.
M. Marcel BORLOZ signale que le responsable de la STEP a été très affecté par ce qui s'est produit, à tel point qu'il était prêt à démissionner.
M. Marcel BORLOZ informe l'assemblée que conformément à la loi fédérale en vigueur il sera procédé au rempoissonnement du ruisseau. Le calcul des quantités de poissons à réintroduire sera fait par le garde-pêche, M. ANEX, sur la base des normes fédérales. Les frais découlant de cette opération seront à la charge de la Commune.

---

9. Date et lieu de la prochaine séance

M. Eric GINIER, Président, annonce que la date de la prochaine séance sera communiquée ultérieurement.

M. Eric GINIER, Président, remercie tous les présents pour leur participation, leur présente les vœux de Bonnes Fêtes et les invite à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée à 21.55 h.

Eric GINIER

Président

CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

Angela PFISTER

Secrétaire

Annexes :

n° 1 : Communications municipales de Mme Gretel GINIER, Syndic

n° 2 : Discours de fin d'année de Mme Gretel GINIER, Syndic

n° 3 : Communications municipales de M. Marcel BORLOZ, Conseiller municipal

n° 4 : Question de M. Philippe BORLOZ, Conseiller communal, à M. Marcel BORLOZ, Conseiller municipal.

Annexe n° 1 : Communications municipales de Mme Gretel GINIER, Syndic

Communications séance du conseil communal du 13 décembre

⇨ Dans le dossier Grillon, les Petits lacs, le Conseil d'Etat a répondu à l'interpellation du député Jérôme Christen au sujet du travail de réinsertion sociale et des activités touristiques du berger dans le chalet d'alpage des Petits lacs, sans qu'il soit au bénéfice des autorisations requises.

En résumé, le service de protection de la jeunesse et le service du développement territorial se tiennent à disposition pour examiner le changement d'affectation d'une partie du chalet dans le cadre d'une demande de permis de construire.

La Municipalité a décidé, suite à une visite locale avec des représentants de ces deux services cantonaux, de ne pas entreprendre de travaux dans ce chalet.

⇨ Pour le dossier du développement des Mosses, je vous informe que, suite à la présentation faite par la société MigroGIS avant votre séance du 14 juin dernier, le groupe de travail s'est réuni début novembre pour poursuivre ses travaux en vue du développement d'infrastructures sur le plateau des Mosses.

⇨ La Municipalité a reçu, de la part de M. Stephan Perrod, la parcelle de forêt numéro 172 aux Chenevières au Sépey. Les parcelles voisines sont des propriétés communales. L'acte de donation sera signé le 19 décembre prochain. Les frais sont à la charge de la commune.

⇨ Dès le 1er janvier prochain, un changement interviendra dans la répartition des dicastères de la Municipalité. M. Roger Durgnat représentera la commune à ma place au sein de la CITAV, communauté d'intérêt touristique des alpes vaudoises, et je reprendrai la police des constructions.

⇨ La Municipalité a été interpelée concernant les commissions du conseil.

J'aimerais ce soir préciser que dans le cadre de son pouvoir de contrôle, le conseil communal dispose d'une commission de gestion et, s'il le prévoit dans son règlement, d'une commission des finances. Le règlement du conseil communal d'Ormont-Dessous ne prévoit pas de commission des finances.

La commission de gestion examine et rapporte sur :

1. le rapport de gestion ;
2. les comptes (s'il n'y a pas de commission des finances), ce qui est le cas chez nous ;
3. le budget si le règlement du conseil le prévoit, ce qui n'est pas le cas pour notre commune.

Si vous souhaitez des informations complémentaires, je vous suggère de consulter l'aide-mémoire pour les autorités vaudoises édité par le Conseil d'Etat. Ce document peut être téléchargé sur le site du canton de Vaud. Je reste bien sûr également à votre disposition.

Annexe n° 2

Discours fin d'année Gretel Ginier

A mi-législature, votre exécutif a réalisé un certain nombre de projets, en a initié d'autres et devra encore se préoccuper de ceux qui restent !

Cette année encore, votre conseil nous a très largement accordé sa confiance.

Signe de l'évolution des attentes de nos citoyens, beaucoup de préavis ont concerné la sécurisation des routes et des chemins. Mais pas seulement, puisque vous avez également été visionnaire en accordant à votre Municipalité la possibilité d'accroitre le potentiel de développement touristique dans notre commune.

Je tiens à vous remercier pour les décisions que vous avez prises qui donnent les moyens à la Municipalité d'agir pour atteindre ses buts.

Un grand merci à vous tous pour votre dévouement pour la cause publique et un merci particulier aux membres de la commission permanente de gestion qui effectuent un énorme travail tout au long de l'année.

Merci à mes collègues de la Municipalité pour leur engagement bien que les marges budgétaires soient de plus en plus contraignantes. Cette situation, au vu des effets que produiront la réforme de la fiscalité des entreprises et des prestations sociales accordées, n'est pas prête de s'améliorer bien que des discussions soient en cours au niveau des instances cantonales et des associations de communes. Je suis de caractère optimiste, c'est pourquoi je suis certaine que les mois à venir nous apporteront les solutions qui nous permettront de travailler dans de bonnes conditions.

Mes derniers remerciements s'adressent au personnel communal qui assure jours après jours les prestations pour nos citoyens.

Au nom de la Municipalité je vous souhaite à toutes et tous d'excellentes fêtes de fin d'année.

Annexe n° 3 : Communications municipales de M. Marcel BORLOZ, Conseiller municipal

COMMUNICATIONS CONSEIL COMMUNAL DU 13 DECEMBRE 2018

Préavis N° 10 / 2018 :

Les travaux concernant le préavis n° 10 / 2018 sont terminés, sauf le dégagement du chemin de Brison. Ces travaux n'ont pas pu être réalisés faute de moyens financiers.

La cause est la suivante : dans le préavis un montant de CHF 21'975.80 était prévu pour la réfection du revêtement du Pont du Poyet. Suite à l'intervention d'un conseiller communal concernant l'étanchéité du pont, une étude a été entreprise pour voir son état. Il s'est avéré qu'il présentait des défauts très importants. Nous avons dû renforcer la voûte, qui était construite par un simple enrochement de 20 centimètres d'épaisseur, par un gros travail de génie civil (bétonnage - étanchéité - drainage - supplément revêtement bitumineux - etc).

Résumé des coûts :

Préavis :	CHF	21'975.80
Coût total des travaux :	CHF	76'097.85
Dépassement :	**CHF**	**54'122.05**

Nous avons un non dépensé de CHF 7'886.10

TVGB s'est acquitté d'une facture de **CHF 3'823.20** pour des dégâts occasionnés au revêtement bitumineux sur la route des Chavonnes, lors de la construction du télésiège.

Au vu de ce qui précède nous n'avons pas été en mesure financièrement de dégager le chemin de Brison. Ce travail sera effectué en 2019 pris sur le budget.

Préavis N° 6 / 2018 :

Ce préavis concerne la réfection complète du mur, situé au N° 43 de la route des Voëttes. Le 7 novembre a eu lieu la réception des travaux en présence de M. Rauber, entreprise Grisoni-Zaugg / M. Martin, ingénieur civil / M. Ansermoz, du SAVI. Il a été constaté que les travaux correspondaient au préavis et ont été réalisés à la satisfaction de chacun. M. Ansermoz nous a informés qu'un acompte de **CHF 100'000**.- avait été versé à la commune.

En ce qui concerne le « parement » en pierre, il sera posé ce printemps au vu de la météo (froid). Comme indiqué lors d'une séance précédente le montant viendra augmenter le préavis.

Préavis N° 5 / 2016 :

Ce dossier est classé par le versement de la subvention promise de la part de la DGMR.

Le montant total de la subvention s'élève à **CHF 106'911.60** au lieu de CHF **78'400.00**.- prévu dans le préavis.

Dépassement budgétaire :

Malheureusement je dois vous informer que l'on va au-devant d'un dépassement de budget qui concerne les frais d'entretien des véhicules. En effet, nous avons dû faire face à des dépenses non prévues en attendant l'arrivée des nouveaux véhicules à la voirie. De plus, le LINDNER a été accidenté ce qui a engendré des gros coûts pour sa remise en état. Cette grosse réparation était indispensable pour que la voirie puisse effectuer les travaux courants.

Préavis N° 7 / 2018 : Demande de crédit rénovation réseau EU aux Mosses

Les travaux sont terminés et nous sommes en attente des factures pour clôturer le préavis. D'après les dernières informations il n'y aura pas de dépassement de coût **(CHF 150'000.00)**.

Annexe n° 4 : Question de M. Philippe BORLOZ, Conseiller communal

Question à Monsieur le Municipal Marcel Borloz

La météo de l'année 2018 a été quelque peu capricieuse, le ciel nous a déversé beaucoup d'eau en début d'année et puis plus rien, les sources des privés comme de la commune ont vu leur débit diminué comme peau de chagrin au point que de nombreuses exploitations agricoles ont été ravitaillées par hélicoptère et beaucoup de privés se sont trouvés avec des débits très faible voire inexistant.

Les ruisseaux et rivières de notre commune en ont aussi subit les conséquences de cette sécheresse, de nombreux ruisseaux se sont trouvés à sec alors que d'autres avaientt un débit si minimum qu'ils assuraient à peine la survie de la faune piscicole.

En plus dame nature ne nous a pas aidé, en effet 10 jours après avoir mis à l'eau plusieurs milliers de petits estivaux dans la Grande-Eau, une poche d'eau située dans le massif des Diablerets a éclaté, déversant une vague de 1,50 mètres d'eau très chargée en terre, sable et gravier qui a pratiquement anéanti toutes vies piscicoles jusqu'à Aigle.
Des pêches électriques ont été effectuées ont confirmés l'ampleur du désastre.

Un ruisseau, celui du Sépey a subit aussi, il y a quelques jours ce que nous nommerons une « pollution », en effet un déversement que nous qualifieront d'accidentel des boues d'épuration a anéanti toutes vies piscicoles depuis l'arrivée d'eau de la station d'épuration jusqu'à l'embouchure du ruisseau dans la Grande-Eau.

Le garde-pêche permanent Monsieur Anex a fait appel aux membres de la SVPR Ormonts-Leysin afin de le seconder pour une pêche électrique et il a été constaté que
le ruisseau sur ce parcours était vide de poisson

La SVPR Ormonts –Leysin n'est pas là pour demander le pourquoi du comment et de qui est venu ce déversement, ce n'est pas son problème.

Elle se veut pragmatique et constructive, d'où ma question

Quelles seront dans le futur, les directives de travail, voir de nouvelles mesures de sécurités afin d'éviter dans toute la mesure du possible une récidive de ce problème.
Je suis conscient qu'une réponse immédiate à ma question n'est pas évidente, c'est pour cela que c'est sans problème que je comprendrais que la réponse soit reportée à une prochaine séance du conseil communal.

Merci